

CRÉDIT FONCIER AFRICAIN

5x

S. C. R. L.

DIRECTION TANGANYIKA

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES
GESTIONS - ASSURANCESDIRECTIONS EN AFRIQUE
LÉOPOLDVILLE - ELISABETHVILLE
BUKAVU - STANLEYVILLE - ALBERTVILLE

AGENCES :

DANS LES PRINCIPALES LOCALITÉS DU CONGO

TÉLÉGRAMMES : CREFONCIER
TÉLÉPHONE : 2153

BANQUE BELGO AFRICAINE COMPTE N° 100

R.C. LÉO N° 2668

OBJET : Loyers immeuble DRESSE
DE LEBIOLES à Shanguu.
N° 340/61/DW/CS.USUMBURA, LE 28 juin 1961.
B.P. 1095

Monsieur l'Administrateur Territorial

de et à

SHANGUGU. (Ruanda).

80/6

TE. R. TOIR - SHANGUGU
A TRAITER PAR
A. T.
INDICATURATION
DATE DE RÉCEPTION
3/7/61

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Nous avons le regret de devoir vous signaler que votre garde sanitaire, Monsieur NDAHIGOZE Pierre, ne nous a plus réglé les loyers de la Maison DRESSE DE LEBIOLES depuis plusieurs mois, et ce malgré nos nombreux rappels qui sont restés sans suite.

A ce jour, l'intéressé nous est redevable de F 8.250,--, soit les loyers suivants à F 750,-- par mois :

1°) Loyers d'août à décembre 1960
soit 5 mois à F 750,-- F 3.750,--

2°) Loyers de janvier à fin juin 1961
soit 6 mois à F 750,-- F 4.500,--

Nous vous prions de bien vouloir retenir la somme de F 8.250,-- sur le traitement de l'intéressé, et de nous faire parvenir ce montant par chèque postal.

Vous admettrez comme nous que nous ne pouvons plus autoriser de nouveaux délais, notre mandant, Monsieur DRESSE DE LEBIOLES nous priant de mettre fin au contrat de location si cette somme ne nous est pas réglée immédiatement.

Nous vous remercions sincèrement pour votre intervention dans cette affaire et, dans l'attente de vous lire, nous vous présentons, Monsieur l'Administrateur Territorial, l'assurance de notre considération très distinguée.

CREDIT FONCIER AFRICAIN,
siège d'Usumbura.

Directeur,

